

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2026-434
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-116 – ZONAGE –
ZONES 132-PAE ET 432-R

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2026-434 : Règlement modifiant le Règlement numéro
2006-116 – Zonage – Zones 132-PAE et 432-R »

Ce règlement est entré en vigueur le 17 juin 2026, soit la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC des Sources.

Il peut être consulté au Service du greffe situé au, 345, boulevard Saint-Luc, à Val-des-Sources, sur les heures d'ouverture du bureau et sur notre site internet.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 10 juillet 2026.



Annie Lamontagne,
Greffière